



Droit au chômage après démission

Par **podair**, le **01/11/2008** à **13:45**

mon mari et moi travaillons et habitons dans un hôtel et nous voulons partir car le travail est trop pénible: ouverture de l'hôtel 8h00-23h00, travaux à faire dans l'hôtel...je voudrai savoir si nous pouvons partir avec droit au chômage avec peut-être un arrangement avec notre employeur si il y en a un.